

Mardi 20 janvier à 14 h

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(Mme la Ministre Tillieux)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Olivier DESTREBECQ sur le chômage en Hainaut

Valérie DE BUE sur les dérogations aux allocations d'insertion

Laurent HENQUET sur les métiers d'avenir

Laurent HENQUET sur la rationalisation des aides à l'emploi

Laurent HENQUET sur l'organisation du contrôle des chômeurs

François BELLOT sur les prestations APE pour des ASBL ou organismes communaux qui assurent la tenue d'un point Poste

Georges-Louis BOUCHEZ sur l'incubateur d'entreprises Wallonia Space Logistics (WSL) et l'emploi

Florence REUTER sur l'octroi des points APE pour l'engagement des agents constatateurs

Philippe KNAEPEN sur la situation des femmes dites "rentrantes"

Marie-Françoise NICAISE sur la détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques

Marie-Françoise NICAISE sur les mécanismes de dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi

Marie-Françoise NICAISE sur l'embauche d'apprentis et de stagiaires par les pouvoirs publics

Olivier DESTREBECQ sur le chômage en Hainaut

La presse fait état depuis 2009 d'une perte de 7000 emplois en province du Hainaut.

On le sait, la crise est passée par là : le faible demande d'acier a vidé les carnets de commandes et mis à mal nos entreprises, les banques sont devenues frileuses pour accorder les prêts dont les entreprises ont besoin, les entrepreneurs rechignent à investir et à engager.

Cependant, j'ai la conviction que toutes ces causes ne suffisent pas à expliquer cette situation. Je pense par exemple que les outils mis en place par le Gouvernement wallon ont insuffisamment portés leurs fruits et que certaines politiques sont venues encore fragiliser une situation déjà fort complexe.

On peut penser au coût de l'énergie qui aurait dû chuter grâce à la baisse de la TVA décidée au fédéral et qui a pourtant cru en raison de choix pour le moins désastreux à l'échelon régional.

Madame la Ministre, il est plus que temps d'agir car le Hainaut s'enlise dans un marasme duquel il sera de plus en plus difficile de l'en sortir. Et pourtant, il s'agit d'une terre de talents et de compétences.

La région dispose de vrais leviers d'actions en matière d'économie et donc d'emplois. J'attends du plan Marshall 4.0 qu'il apporte des solutions durables qui permettront au Hainaut de se relancer.

Plusieurs questions :

- 1) Confirmez vous le chiffre de 7000 emplois perdus en 5 ans en Hainaut ?
- 2) Sur cette période, combien d'emplois ont ils été créés dans cette province ?
- 3) Ces emplois créés se répartissent-ils sur l'ensemble du territoire ou se concentrent-ils dans certaines zones ? Lesquelles ?
- 4) On le sait, une province n'est pas l'autre. Il est par exemple difficile de comparer le Hainaut avec le Luxembourg ou le Brabant Wallon. Le plan Marshall 4.0 apportera-t-il des solutions spécifiques et adaptées aux besoins géographiques de chaque bassin sidérurgique, industriel, économique, etc. ? Une analyse province par province a-t-elle été menée ?

Valérie DE BUE, sur les dérogations aux allocations d'insertion

Le gouvernement fédéral laisse deux mois pour certaines personnes souffrant de handicap ou de maladie aiguë pour obtenir une dérogation, et ne pas perdre le bénéfice des allocations d'insertion au 1er janvier.

Cela doit permettre au Forem de recevoir toutes les personnes sollicitant une dérogation prévue pour les personnes souffrant d'un handicap de 33% ; de problèmes de santé physiques ou mental sérieux ; ou souffrant d'une maladie chronique.

Nous connaissons ces dérogations à la limitation dans le temps des allocations d'insertion car cette décision a été prise il y a trois ans. Pourtant, le Forem n'a donc pas encore pu recevoir toutes ces personnes qui sont en demande d'une dérogation.

Pourriez-vous me dire si les deux mois seront suffisants? Combien de personnes doivent encore être reçues par le Forem dans cette période? Actuellement, pouvez-vous déjà nous dire combien de personnes ont reçu cette dérogation?

Laurent HENQUET sur Les métiers d'avenir

En septembre 2013, le FOREm publiait un recueil prospectif identifiant les métiers d'avenir. C'est plus de 300 métiers qui ont été mis en évidence par cette étude. Il s'agit d'une part, de nouveaux métiers à proprement parlé; d'autre part, de métiers actuels mais considérés comme étant en développement et de métiers hybrides (dont le contenu en activités ou en compétences est commun avec d'autres métiers).

C'était il y a plus d'un an, et votre prédécesseur, en réponse à une question parlementaire, mettait déjà en évidence le fait que la plupart des nouveaux métiers identifiés renvoyaient davantage à des formations initiales (enseignement obligatoire et enseignement supérieur) qu'à des formations de seconde chance. Dès lors, il préconisait d'interpeller le monde scolaire, le monde de l'enseignement supérieur et, plus accessoirement, le monde de la formation professionnelle.

D'autre part, dans cette même réponse, Monsieur Antoine vantait les mérites de l'Alliance Emploi-Environnement et des métiers verts comme métiers d'avenir. Or, on a perçu, lors de l'analyse des budgets, que les allocations de base dédiées à ces mesures ont vu leurs moyens rabaissés !

Enfin, l'ancien Ministre de la Formation précisait : « Ce recensement des métiers d'avenir, déjà très complet et de haute qualité, ouvre maintenant la porte, vous l'aurez compris, sur une réflexion plus opérationnelle. »

En parallèle, le service des métiers et des qualifications (SFMQ) travaillait alors à la confection de référentiels métiers et formations. Ce même SFMQ que vous comptez maintenant intégrer dans le Consortium de validation des compétences.

Il semble, à présent, qu'il est grand temps de passer à l'action et de matérialiser ce constat fait en septembre 2013. D'ailleurs, l'Administratrice du FOREm insistait récemment sur le fait qu'il est l'heure, pour les écoles, de s'emparer de ces nouveaux métiers et d'adapter leurs offres de formations, sous peine de reproduire la pénurie ! Elle appelle à une configuration des filières scolaires et de formation en fonction de ces métiers d'avenir.

Par ailleurs, la Déclaration de politique régionale ne dit pas autre chose puisque, en page 9, elle stipule que « l'offre de formation professionnelle devra davantage cibler les métiers en demande et les métiers d'avenir ».

Madame la Ministre, sur base de ces éléments, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Quels sont les actions concrètes qui ont été menées depuis la publication du recueil prospectif « Métiers d'avenir » en septembre 2013 ?

Une concertation concernant les métiers d'avenir a-t-elle eu lieu avec la Ministre de l'Éducation et avec le Ministre de l'enseignement supérieur ? Si oui, quelles sont les actions envisagées ? Si non, quand comptez-vous l'organiser ?

Ne pensez-vous pas, à l'instar de votre prédécesseur, que les métiers verts sont effectivement des métiers d'avenir ? Si tel est le cas, pourquoi avoir sabré dans les budgets consacrés à ces métiers ?

La réflexion menée au sein du SFMQ s'est-elle intégrée à celle menée par le FOREm ? Si oui, en quoi ?

L'offre de formations du FOREm et de l'IFAPME a-t-elle évolué favorablement vers ces métiers d'avenir ? Si oui, pouvez-vous donner les exemples concrets de formations aux nouveaux métiers ?

Laurent HENQUET sur la Rationalisation des aides à l'emploi

La DPR, en page 12, stipule clairement que le Gouvernement compte se saisir pleinement des nouvelles compétences en matière d'emploi pour offrir de nouvelles opportunités.

Les dispositifs de soutien à l'emploi, tant dans le secteur public et non-marchand que dans le secteur marchand, sont très nombreux. De nombreuses aides ont été mises en place progressivement, mais malheureusement leur addition a, peu à peu, contribué à construire un paysage peu lisible pour les bénéficiaires.

Madame Van Bockestael confirmait encore dernièrement un effet "lasagne" de superposition de différentes mesures accumulées ces dernières années. En outre, la régionalisation de dispositifs, jusqu'ici gérés au niveau du fédéral, pose la question de leur articulation avec les outils régionaux déjà existants. Bref, la situation mérite plus que jamais, d'une part, une évaluation des mécanismes existants, et, d'autre part, un choix parmi les aides existantes - sur base de ladite évaluation - afin de permettre une meilleure efficacité.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Où en est le gouvernement quant au processus d'évaluation de l'efficacité des différents outils existants ?

Le processus d'évaluation étant, peut-être, déjà bien avancé, parmi les nombreux dispositifs existants de soutien à l'emploi, quels pourraient être les outils écartés et, au contraire, quels seraient ceux mis en évidence parce que performants?

Laurent HENQUET sur l'Organisation du contrôle des chômeurs

À plusieurs reprises ces dernières semaines, on a entendu que le contrôle des chômeurs, matière transférée de l'ONEM vers le FOREm suite à la sixième réforme de l'état, serait réorganisé.

En effet, tant dans la presse que lors de nos débats sur le budget 2015, vous nous avez fait part de votre intention de diminuer la charge sur le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. L'objectif avoué étant de rompre avec le contrôle systématique mené jusqu'à présent par l'ONEM et de le remplacer par un contrôle plus qualitatif et ciblé sur base de stimuli envoyés par les accompagnateurs.

Il semble que cette démarche fait suite à une volonté de l'Administratrice générale du FOREm qui, lors de son audition dans cette commission, nous informait qu'un tiers des 160 facilitateurs de l'ONEM transférés, passerait dans la sphère de l'accompagnement.

Pourtant, paradoxalement, on vient d'apprendre (LLB du 7 janvier 2015) que le nombre de sanctions envers les chômeurs a explosé en 2014.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Confirmez-vous votre intention de diminuer la pression sur les chômeurs en termes de contrôle de la disponibilité ?

Confirmez-vous l'estimation faite par l'Administratrice générale, selon laquelle il y aura un tiers de contrôleurs (ex-facilitateurs de l'ONEM) en moins à l'avenir ?

Ne trouvez-vous pas paradoxale cette mesure de diminution des contrôles alors que la réalité de terrain indique qu'un nombre croissant de chômeurs ne remplit pas sa part du contrat ?

François BELLOT, sur les prestations APE pour des asbl ou organismes communaux qui assurent la tenue d'un point Poste.

De 2006 à 2008, de nombreux bureaux de poste ont fermé à travers le pays.

Les communes, et particulièrement celles issues des zones rurales, ont tenté de trouver des solutions permettant de maintenir un service de proximité minimum postal. Nous avons, à ce jour, connaissance qu'au moins deux communes assurent ce service de point Poste au travers d'une antenne mobile de l'état civil sur leur territoire et que par ailleurs, des asbl d'accueil touristique et autres asbl d'activités de services publics assurent la tenue de points Poste. Ainsi en est-il dans un village que je connais particulièrement bien où le point d'accueil touristique géré par une asbl a été sollicité pour la tenue du point Poste, puisqu'aucune autre solution n'était envisagée sur place. Cette asbl emploie du personnel sous statut APE. Lors de visites de routine, l'inspection des services APE a souligné que, vu son caractère commercial, la tenue d'un point poste ne pouvait être assurée, même partiellement par du personnel subventionné APE.

Malgré les demandes d'avenants pour pouvoir intégrer cette mission dans celles qui sont autorisées par l'asbl dont l'ensemble du personnel est subventionné APE, une lourde sanction a été appliquée avec récupération de montants d'une telle hauteur qu'elle met en péril l'existence même de l'asbl. Entre-temps, le point Poste a été fermé, obligeant les habitants de cet endroit à parcourir 12 kilomètres pour effectuer l'opération que le point Poste pouvait faire ; à souligner que le bilan, les charges et les recettes laissent apparaître clairement un déficit de l'activité sur le plan financier mais surtout un bénéfice social élevé pour la population.

Madame la Ministre, à l'heure où le Gouvernement wallon insiste sur la nécessité du maintien de services dans les zones rurales, à l'heure où il insiste dans la DPR pour apporter son soutien à l'activité économique, sociale et de service publique dans les zones rurales, quelles mesures comptez-vous prendre pour que les services communaux, des asbl communales ou encore des asbl disposant de personnels subventionnés APE, puissent continuer à assurer la tenue de points Poste ou d'autres activités de service public, telles que la vente de cartes postales, de timbres, la réception de colis pour le compte d'habitants de la sous-région ? Comptez-vous donner les instructions ad hoc pour autoriser de telles activités qui relèvent bien plus du service public que des services communaux ?

M. BOUCHEZ, sur « l'incubateur d'entreprises WSL et l'emploi »

La presse s'est faite l'écho que depuis trois ans, l'accompagnement de projets à haute valeur technologique par la WSL a triplé depuis que cet incubateur d'entreprises technologiques a étendu sa portée à toute la Wallonie et à tous les secteurs. A proximité des centres universitaires et soutenu par l'offre de services proposés par la Région, WSL aide des ingénieurs à accompagner de manière professionnelle la commercialisation d'idées et de technologies innovantes. En outre, dernièrement, la WSL a ajouté à l'outil actuel un réseau de partage pour l'innovation et la créativité. Ce système de mis en réseau de partenaires potentiels veillera à mettre en contact des chercheurs, des entreprises, des entités publiques et des utilisateurs-consommateurs.

Ce projet stratégique va dans le bon sens puisque développer des produits à haute valeur ajoutée est une condition essentielle pour que la Wallonie renforce ses échanges commerciaux sur la scène internationale. Sur beaucoup de points, WSL semble se calquer sur le modèle à succès de la « Silicon Valley » en Californie. Cet espace économique très puissant a su se relever de la Grande Récession de 2000 et de la crise économique de 2008 qui avait provoqué une montée du chômage au dessus de la moyenne américaine de l'époque ainsi qu'une baisse du revenu par tête. En effet, en janvier 2014, le taux de chômage de la région de San Francisco a plongé à 4,8% ce qui équivaut selon les normes de l'Organisation internationale du travail à une situation de plein-emploi. Dans cette zone la croissance du secteur des nouvelles technologies est continue ce qui prouve que ce vecteur économique est porteur. Cependant une telle attractivité dépend de l'existence de plusieurs facteurs tels que la qualité des universités et de la recherche, un climat favorable à l'esprit d'entreprendre, la proximité avec les clients et les concurrents ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Sur ce dernier point, permettez-moi, Madame la Ministre, d'être réservé sur la position de la Wallonie. Alors que le taux de chômage de notre Région reste à un niveau très élevé et que la part de la main d'œuvre peu qualifiée, ou à tout le moins qui ne répond aux exigences de la haute technologie, est importante et particulièrement dans la province de Hainaut, comment le Gouvernement entend-il faire en sorte qu'une main-d'œuvre qualifiée suffisante soit disponible pour que toutes les start-ups de WSL puissent poursuivre leur croissance sur le sol wallon ? Est-ce que le SPW Emploi a déjà pu évaluer la main d'œuvre qualifiée en Wallonie ?

En outre, quelle coordination avez-vous avec le Ministre de l'Economie pour relier ce projet à haute valeur ajoutée avec la politique wallonne de l'emploi ? Pour relever le niveau de notre Région, la politique économique wallonne se doit de créer de nombreux emplois wallons étant donné le taux de chômage élevé que nous

connaissions. Vous m'avez déjà annoncé que le Gouvernement wallon s'attelait à soutenir l'emploi des publics fragilisés fortement touchés par le chômage et ce à côté de la stratégie du Plan Marshall 4.0 qui cible quant à lui des secteurs à haute valeur ajoutée et qui donc s'adresse à un public qualifié. Cependant, la crise économique affectant fortement les secteurs aux profils moins qualifiés, il convient également d'intégrer les publics plus fragilisés dans les secteurs à haute valeur ajoutée afin d'éviter une scission du marché de l'emploi wallon entre les publics faiblement qualifiés et les ingénieurs, entre les vecteurs économiques en crise et les vecteurs économiques d'avenir. En quoi la politique wallonne de l'emploi agit pour éviter cette dichotomie ?

Est-ce que des évaluations de l'impact sur l'emploi des profils peu qualifiés par le premier incubateur lié aux technologies associées au domaine spatial ont été réalisées ? Le volet production de ce secteur, et en général dans le domaine du « high-tech », permet-il de fournir des emplois au public faiblement qualifié de Wallonie ?

Florence Reuter sur l'octroi des points APE pour l'engagement des agents constatateurs

Le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement prévoit la possibilité pour les communes d'incriminer et de réprimer, par la voie d'amendes administratives communales, une série d'infractions environnementales limitativement énumérées.

Ce décret prévoit que les communes peuvent désigner des agents chargés de la constatation de ces infractions. Ces agents jouent sur le terrain un rôle de répression permettant une nette amélioration de la qualité du cadre de vie pour les communes. Leur présence et leurs actions se veulent également préventives et renforcent le sentiment de sécurité des citoyens pour lesquels les actes de délinquance environnementale, notamment constituent de véritables nuisances.

Pour aider les communes à engager et à maintenir en fonction ces agents, le Gouvernement précédent a décidé d'octroyer à celles-ci un subventionnement composé d'une part, d'un subside forfaitaire couvrant les frais de fonctionnement et, d'autre part, une aide à l'emploi sous forme de points APE.

Dans sa réponse à ma question écrite, votre collègue, le Ministre Di Antonio m'a déjà fait part de l'adoption d'un arrêté ministériel le 29 octobre 2014 dernier, allouant un subventionnement aux communes pour les frais de fonctionnement.

Mais les points APE octroyés sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014 et relèvent de votre compétence.

Le ministre Di Antonio m'indique que pour sa part, une telle décision de soutien aux Communes en matière de délinquance environnementale serait en parfaite logique avec les objectifs du Gouvernement.

J'aimerais savoir si vous partagez sa position et quelle est la votre?

Dans le cadre du décret budgétaire, une économie de 10 millions a été réalisée sur le Programme d'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE). Cette mesure aura-t-elle un impact sur l'octroi de ces points APE pour les communes ? Une prolongation de cette aide à l'emploi a-t-elle été décidée?

Philippe KNAEPEN sur la situation des femmes dites « rentrantes ».

Les femmes dites « rentrantes » ont cette particularité de souvent être diplômées, de disposer d'une ou plusieurs expériences professionnelles significatives mais d'avoir décidé, par obligation ou par choix, de quitter le marché de l'emploi pour des raisons familiales.

Différentes expériences nous montrent que ces femmes ont fait ce choix, parfois difficile, de renoncer à leur vie professionnelle pour s'occuper d'un enfant malade ou handicapé. Mais lorsque ces femmes décident de revenir sur le marché du travail, elles subissent des formes indirectes de discrimination.

Aujourd'hui, personne ne sait réellement combien de femmes sont dans cette situation : des chiffres variant entre 55.000 et 165.000 sont annoncés. Il apparaît difficile d'affiner ces chiffres car le FOREM ne dispose d'aucune donnée fiable en la matière. En effet, pour l'instant, ces femmes sont inscrites comme chercheuses d'emploi libres et ne bénéficient donc pas d'un accompagnement personnalisé.

Face à cette situation, Actiris a mis sur pied en novembre 2013 la cellule « Back to work » dont la mission est exclusivement dédiée à la remise sur le marché du travail de femmes rentrantes. On retrouve au sein de cette cellule des psychologues du travail ainsi que des conseillers en recherche d'emploi.

Madame la Ministre pourrait-elle me dire si un plan particulier à destination de ces femmes est mis en place ou est à l'étude au sein du FOREM ? Disposez-vous de chiffres plus précis quant au nombre de femmes rentrantes ? Existe-t-il des statistiques sur l'efficacité de la réinsertion de ces femmes sur le marché du travail ? Enfin, existe-t-il des aides à l'emploi spécifiques facilitant leur réinsertion professionnelle ? Si oui, pouvez-vous les détailler ?

Marie-Françoise NICAISE sur la détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques

Depuis 1999, le FOREM publie une analyse des opportunités d'emploi qu'il gère et en déduit une liste des fonctions critiques en Wallonie. Cette liste vise à orienter les actions du FOREM et des acteurs du secteur de l'insertion et de la formation, en terme de qualification de la main d'œuvre, de communication ou d'information, d'intermédiation entre offre et demande d'emploi, etc...

Elle sert également de base de travail pour l'octroi de permis de travail par le Service Public de Wallonie pour de la main d'œuvre étrangère.

Cette liste présente indéniablement une certaine utilité. Elle ne représente toutefois qu'un instantané de la situation des métiers en pénurie, celle-ci connaissant de fortes évolutions.

En effet, si plusieurs métiers sont considérés comme « en pénurie » depuis 2006, 13 métiers considérés comme critiques en 2013 ne l'étaient pas en 2012 ; 18 fonctions considérées comme critiques en 2012 ne le sont plus en 2013. Cela tient sans doute à la méthode de détection de ces métiers en pénurie qui se base sur un ratio établi en fonction du taux de satisfaction, du délai de satisfaction et des opportunités d'emploi.

Il semble cependant quelque peu hasardeux d'orienter les choix des demandeurs d'emploi ou des jeunes vers des métiers dont le caractère critique aura peut-être disparu à l'issue de la formation qu'ils auront entrepris. N'est-il dès lors pas possible d'envisager une réflexion plus large au sein du FOREM afin d'essayer, autant que faire se peut, d'anticiper les besoins et de cibler les métiers en pénurie, non pas pour les années passées, mais pour les années futures, indépendamment des métiers d'avenirs ?

Ne pourrait-on pas établir un cadastre des professions qui tiendrait compte, outre la situation d'emploi, du nombre d'étudiants qui suivent ces filières, voire des prévisions en matière de départ à la retraite ?

Par ailleurs, cette liste est-elle vraiment représentative dès lors qu'elle se base principalement sur les offres d'emploi publiées par le FOREM, indépendamment des autres acteurs du marché de l'emploi ?

Enfin, pourrait-on établir, à l'inverse, une liste de métiers/formations pour lesquelles l'offre est nettement inférieure à la demande, et dont les filières suivies présentent peu de débouchés ?

Marie-Françoise NICAISE sur les mécanismes de dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi

L'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage a instauré un mécanisme de dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi. Ce mécanisme permet notamment au chômeur qui se trouve dans les conditions d'octroi de bénéficier d'une dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi pendant la période durant laquelle il suit une formation professionnelle, une formation prévue par la législation relative à la formation à une profession indépendante ou des études de plein exercice.

Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, les Régions sont désormais compétentes pour déterminer de manière autonome quelles études et formations professionnelles un chômeur indemnisé peut reprendre en conservant ses allocations et quel type de chômeur peut bénéficier de cette mesure.

La détermination du type de chômeur bénéficiaire par les Régions se fera toutefois après avis conforme du fédéral.

Où en est-on dans la mise en œuvre de cette compétence ? Est-il prévu de procéder à une évaluation de l'efficacité de ces mécanismes de dispenses ? Entendez-vous transposer purement et simplement les mécanismes de dispense prévus par l'arrêté royal du 25 novembre 1991 ?

Marie-Françoise NICAISE sur l'embauche d'apprentis et de stagiaires par les pouvoirs publics

L'importance de la formation en alternance, qui permet d'offrir une alternative aux formes de scolarité traditionnelles en proposant de combiner la formation générale et la pratique professionnelle, est régulièrement soulignée.

L'on connaît à cet égard le rôle joué tant par le centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) que par l'institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

L'on connaît également les difficultés que rencontrent parfois ces organismes à trouver des employeurs pour former les apprentis et les stagiaires qui fréquentent ces établissements.

Il me paraît à cet égard essentiel que les pouvoirs publics et les parastataux participent pleinement à la formation professionnelle de ces apprentis. En effet, certains acteurs publics s'apparentent à de véritables petites entreprises et peuvent clairement jouer un rôle dans cette formation.

Il m'apparaît cependant que ces pistes, pour diverses raisons, sont souvent négligées par les pouvoirs publics.

A-t-on une idée de la proportion de stagiaires et d'apprentis embauchés par le secteur public par rapport au secteur privé ? Entendez-vous favoriser l'embauche de ces jeunes par les pouvoirs publics ? Dans l'affirmative, comment envisagez-vous d'atteindre cet objectif ?